

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 21  
- membres présents : 15  
- suffrages exprimés : 15  
- pour : 15

**DÉLIBÉRATION n° B2025/140**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Valérie DUPLAN, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Martine LABAT.

**Absents excusés :** Joëlle ABADIE, Roger LACOME, André RECURT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE et Jean-Bernard COLOMES

**Objet :** Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Houeydets pour le financement de travaux de réfection de la voirie (année 2025)

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Houeydets sollicitant un fonds de concours d'un montant de 3 547 € à la CCPL pour l'opération : Travaux de réfection de la voirie,

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux de réfection de la voirie	48 369,50 €	Subventions	20 250,00 €
		Fonds de concours CCPL	3 547,00 €
		Autofinancement commune	24 572,50 €
Total	48 369,50 €	Total	48 369,50 €

#### LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

#### DECIDE

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de 3 547 € à la commune de Houeydets pour le financement de l'opération de travaux de réfection de la voirie.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Publiée le 18 NOV. 2025

Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20251104-2025-140B-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025